



GD/DL/SC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SGLCE

Lundi 4 avril 2016

RÉSOLUTION

Les adhérents du Syndicat général du Livre et de la Communication écrite (SGLCE) se sont réunis lundi 4 avril 2016 au siège de leur syndicat pour tenir leur Assemblée générale et faire un premier bilan sur la situation depuis la tenue de leur dernier congrès en 2014.

Emmanuel Vire (Secrétaire général du SNJ-CGT), Pascal Lefebvre et Patrick Bauret (Secrétaires de la Filpac-CGT), Anne Hébrard (Secrétaire générale du syndicat des Correcteurs) et Miguel Fortea (Secrétaire de la CGT d'Air France) ont honoré ce rendez-vous de leur présence.

L'actualité immédiate de la loi travail El Khomri a fortement pesé sur le débat général. Devant une énième loi qui ne vise qu'à réduire les droits des salariés et qu'à favoriser le capital, les adhérents du SGLCE ont réaffirmé leur opposition à ce projet de loi et leur volonté de combattre ce texte rétrograde. Ils appellent les salariés à continuer la mobilisation en participant aux rassemblements prévus le lendemain et samedi 9 avril pour exiger le retrait du projet de loi.

L'actualité dans la profession n'étant pas en reste, les échanges ont aussi porté sur la situation dans nos entreprises. Partout nos emplois, nos statuts, notre protection sociale et nos garanties collectives sont attaqués. Le constat n'est pas bon puisque les destructions d'emplois continuent dans les imprimeries, chez les routeurs et les brocheurs. Le patronat multiplie les fermetures d'entreprises pour garder ses taux de rentabilité.

Les restructurations dans nos branches sont des plans de casse de l'emploi alimentant ainsi la montée du chômage dans notre pays. L'actualité récente est là pour nous le rappeler avec la réorganisation du réseau d'impression depuis la fermeture des imprimeries du *Monde* et de la Sicavic qui a causé la disparition de plus d'une centaine d'emplois.

Les entreprises du labeur enchaînent aussi les plans de licenciements et les fermetures pures et simples comme à la Segot et à Plifac.

La distribution n'est pas en reste puisque la réorganisation des messageries et du réseau de dépositaires a entraîné la disparition de nombreux sites sur tout le territoire ainsi que des emplois afférents.

Ces restructurations ont aussi pour conséquence de réduire le nombre de tournées de transporteurs, impactant significativement l'emploi des chauffeurs. Les mobilisations collectives derrière notre syndicat doivent se poursuivre pour continuer de faire valoir nos intérêts dans ce contexte difficile.

.../...

La situation est tout aussi catastrophique dans les sièges éditoriaux où la logique des éditeurs de produire une information à moindre coût a conduit à une succession de plans de suppressions d'emplois. Vient s'ajouter à cela une volonté patronale assumée de sortir ces salariés du champ de la convention collective de la PQN conduisant à une précarisation des salariés restants. La qualité d'information est mise en arrière-plan au profit de la rentabilité financière des groupes de presse dirigés par de gros industriels multimilliardaires. Le pluralisme est sévèrement écorné avec ces patrons de presse qui s'échangent les journaux au gré de leurs intérêts : le groupe LVMH, déjà propriétaire du titre *Les Échos*, a récemment pris le contrôle du *Parisien* et d'*Aujourd'hui en France* détenus par le groupe Amaury.

Enfin, nos adhérents confirment leur solidarité envers tous les salariés victimes de discrimination et de criminalisation de l'action syndicale et continueront à apporter leur soutien aux camarades d'Air France.

Face à l'urgence de la situation, les adhérents du SGLCE appellent les salariés à se mobiliser et à se révolter contre les plans de licenciements à l'œuvre dans notre profession et à refuser toute forme de sous-traitance de nos métiers. Ils réaffirment que nos statuts, liés à la particularité de nos métiers, ne sont pas négociables à la baisse.

L'Assemblée générale du SGLCE décide d'engager la bataille avec tous les adhérents et salariés de nos entreprises pour faire aboutir les revendications suivantes :

- revalorisation des salaires ;
- arrêt des plans de licenciements avec maintien de la charge de travail dans nos ateliers ;
- retour de l'impression des titres distribués et lus en France réalisés actuellement à l'étranger ;
- maintien des salariés dans leur convention collective respective ;
- défense du système de protection sociale notamment dans le cadre d'accords collectifs renforçant la solidarité la plus large entre tous les salariés ;
- réelle reconnaissance de la pénibilité conduisant à un départ anticipé à la retraite du salarié avec prévision de son remplacement.

Résolution adoptée à l'unanimité, le lundi 4 avril 2016 à 16 h 30